

**Madame Annick GIRARDIN**  
Ministre de la Réforme de l'Etat  
De la Décentralisation et de la Fonction Publique  
80, Rue de Lille  
75007 PARIS

**LE SECRETAIRE GENERAL**

Réf. : JL/YK/IR - 8

**COURRIER RECOMMANDE A/R.**

**OBJET : PREAVIS DE GREVE du mardi 31 janvier 2017 à 20 H 00 au jeudi 2 février 2017 à 8 H 00**

Paris, le 17 janvier 2017

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération FORCE OUVRIÈRE DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE de déposer, un préavis de grève du mardi 31 janvier 2017 à 20 H 00 au jeudi 2 février 2017 à 8 H 00.

Il couvrira l'ensemble des personnels territoriaux, titulaires ou non-titulaires, des écoles maternelles et des services liés à l'enfance (animation, TAP, périscolaire).

Cette grève portera sur les revendications suivantes :

- Respect des missions du cadre d'emplois des ATSEM par les employeurs,
- Revalorisation du cadre d'emplois des ATSEM,
- Création d'un débouché en catégorie B,
- Mise en place d'un ratio d'au moins une ATSEM à temps complet par classe,
- Classement du cadre d'emplois en catégorie active,
- Mise en place d'un dispositif permettant le changement de filière pour les ATSEM souhaitant poursuivre leur carrière pour obtenir une retraite à taux plein,
- Création d'un dispositif de formation adapté permettant le reclassement en cas d'inaptitude à exercer les fonctions d'ATSEM,
- Intégration des « faisant fonctions » dans le cadre d'emplois,
- Mise en place d'une périodicité annuelle des concours,
- Elaboration d'une charte type réglementant la double hiérarchie.

Afin de permettre aux agents de la fonction publique territoriale, relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, la fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences pour la période allant du **mardi 31 janvier 2017 à 20 H 00 au jeudi 2 février 2017 à 8 H 00.**

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

  
Yves KOTTELAT